

## Ressortissants Algériens et Marocains

### **Les pièces à fournir en cas d'établissement**

1. Demande au nom de Mer le Ministre chargé de l'emploi,
2. Copie de la carte d'identification,
3. Copie de la dernière déclaration de salaires auprès de la CNSS pour le personnel de l'Entreprise,
4. Copie de la carte de séjour,
5. Copie de la carte consulaire,
6. Relevé historique du concerné délivré par la CNSS,
7. Copie du contrat de mariage pour les conjoints(es) tunisiens(ennes),
8. Copie des extraits de naissance pour les enfants natifs de Tunisie,
9. Copie de la page de validité du passeport,
10. 02 timbres fiscaux de 03 dinars pour chacun.